

Les services de proximité

À Mary sur Marne :

- CLAS (Information, Emploi, Orientation et droits)
Pyramide Jean Didier
6 bis route de La Ferté sous Jouarre
01 85 49 03 32

- Association d'Aides à Domicile
Pyramide Jean Didier
6 bis route de La Ferté sous Jouarre
01 60 01 74 26

- Office de Tourisme Communautaire,
Pyramide Jean Didier
6 bis route de La Ferté sous Jouarre
01 64 33 48 43

À Ocquerre :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Communautaire
1, avenue Louis Delahaye
01 60 61 57 27

- CFA du BTP d'Ocquerre
8, rue Bel Air
01 60 61 52 61

- Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
2, avenue Louis Delahaye
01 60 61 55 00

- Maison des Enfants
1, avenue Louis Delahaye
01 60 61 57 20

- Piscine,
1, avenue Louis Delahaye
01 60 61 58 40

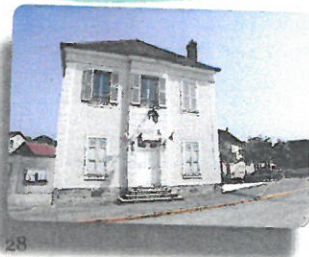
À Lizy sur ourcq :

- Gendarmerie
3, avenue du gal de Gaulle
17 ou 01 60 01 70 10

- Pompiers,
Lieu dit La Justice
18 ou 01 60 61 50 50

Les permanences de la Mairie

Horaires : lundi de 17 h à 18 h 30
et samedi de 9 h à 11 h.
Tél : 01 60 01 77 89 - Fax : 01 60 61 29 28
Courriel : mairieocquerre77@wanadoo.fr



La déchetterie

(ZA Grandchamp - tél. : 01 60 44 40 03)

- Du 01/03 au 31/10 (fermée le mardi)
- Lundi et mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
 - Jeudi et vendredi : 14 h - 18 h
 - Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
 - Dimanche : 9 h - 12 h
- Du 01/11 au 28-29/02 (fermée le mardi)
- Lundi et mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
 - Jeudi et vendredi : 14 h - 17 h
 - Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
 - Dimanche : 9 h - 12 h

À noter : si vous n'avez pas encore reçu ou demandé votre nouvelle carte d'accès à la déchetterie, vous pouvez depuis le 1^{er} mars, accéder à tout moment en déchetterie. Il vous suffira de compléter un formulaire (disponible en déchetterie ou sur www.smitom-nord77.fr) et le remettre à l'agent d'accueil.

Et le verre ?

2 conteneurs (incolore et de couleur) sont à votre disposition à la sortie d'Ocquerre, Route de Lizy.

La collecte des déchets (Ocquerre bourg et hameaux)

- Déchets ménagers : les jeudis
- Extra-ménagers : les 3 avril et 2 octobre

Bacs bleus : les lundis semaines paires

- et 21 janvier • 4 et 18 février • 4 et 18 mars • 1, 15 et 29 avril • 13 et 27 mai • 10 et 24 juin • 8 et 22 juillet • 5 et 19 août • 2, 16 et 30 septembre • 14 et 28 octobre • 11 et 25 novembre • 9 et 23 décembre.



Révision du Plan Local d'Urbanisme
P.L.U.

Réunion publique :
Lundi 10 Décembre 2018
À 19h00
Salle des fêtes

Ocquerre

EDITORIAL

Depuis plusieurs mois, avec le conseil municipal et l'aide du cabinet d'urbanisme URBANENCE, nous travaillons sur notre P.L.U. Celui-ci va définir les orientations pour les 30 prochaines années. Nous avons priorisé le développement économique, la maîtrise démographique et l'environnement.

Une réunion publique est programmée le Lundi 10 Décembre à 19h00 à la salle des fêtes.

Des travaux sont prévus pour le 1er semestre 2019 dans la grande rue. Un contrat rural va être mis en place pour des travaux de voirie subventionnable à hauteur de 70 %.

Le conseil municipal et moi-même qui oeuvrons pour l'intérêt commun vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Les objectifs du PLU

Le PLU vise à dessiner les grandes lignes de l'évolution de la commune pour les années à venir.

le PLU est un document de planification urbaine, qui prévoit et organise l'avenir du territoire communal, dessine la géographie de la ville de demain, localise les emplacements réservés pour les voies et ouvrages publics, les installations d'intérêt général, les espaces verts...

Il trace, ainsi, une trame générale, dans laquelle les projets futurs de la commune pourront se greffer.

Prescription de la révision du PLU

La commune a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal le 23 juin 2015, afin de poursuivre ses objectifs :

- Satisfaire les obligations des Lois Grenelle 1 et 2 et d'intégrer les dispositions de la Loi ALUR,
- De prendre en compte le SCOT,
- Etendre la zone d'activités économiques intercommunale,
- De supprimer un espace boisé classé sur le secteur de Grand Champs, alors qu'il n'existe pas de boisement à cet emplacement et que cette disposition entrave l'installation d'entreprise,
- De permettre la reconversion de tout ou partie de bâtiments agricoles devenus inutile à l'exploitation.

Les documents du PLU

Le PLU se compose de divers documents :

- Un rapport de présentation de la commune,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Un plan de zonage,
- Un règlement de zone,
- Des annexes (annexes sanitaires, plan de servitudes et plans des contraintes).

Vous trouverez ci-dessous, le lien pour télécharger les documents présentés à la réunion publique.
<https://www.dropbox.com/sh/z2vkzv27avj6d7e/AAD1hDB1z-JVzHnrN21DVTcYa?dl=0>

**Une réunion publique est prévue le Lundi 10 Décembre 2018
à 19h00 à la salle des fêtes**

Recensement de la population 2019

Vous allez être recensé(e) du 17 janvier au 16 février 2019. Mme Karine BAUDRY (secrétaire de Mairie) a été nommée agent recenseur et se présentera prochainement chez vous. Je vous prie de bien vouloir l'accueillir chaleureusement. Elle vous demandera de répondre à l'enquête en quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. elle vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier qu'elle viendra récupérer.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.



Distribution des bacs de collecte des ordures ménagères

La distribution des bacs à ordures ménagères est actuellement en cours dans les communes du Pays de l'Ourcq et elle se prolongera jusqu'en février 2019. Les foyers non encore dotés de bacs en recevront un prochainement !

Pourquoi distribuer un bac dédié aux ordures ménagères ?

Afin de permettre à tous les habitants de stocker leurs déchets dans les meilleures conditions de propreté et d'hygiène, d'une part, et d'améliorer les conditions de collecte, d'autre part.

Quand ces bacs seront-ils distribués ? Pourquoi n'en ai-je pas encore reçu ?

Ces bacs sont distribués communes par commune, depuis la fin septembre 2018 et jusqu'à février 2019. Si vous n'avez pas encore reçu votre bac, il vous sera livré avant cette date.

À partir de quand pourrons-nous utiliser ces bacs ?

Dès leur livraison. À partir du 1er janvier 2019, si vous avez reçu votre nouveau bac, aucun autre contenant ne sera accepté par les équipes de collecte des ordures ménagères. Vous pourrez bien entendu continuer à utiliser votre bac actuel tant que le nouveau n'a pas été livré.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :
Le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
au 01 60 61 55 00

